

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
ET DES SERVICES A LA POPULATION

Le 20 mars 2023

MESDAMES ET MESSIEURS  
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**OBJET** : *Convocation au Conseil Municipal*

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En application des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Le lundi 27 mars 2023 à 18 h 30 au KIASMA**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour, les synthèses des affaires soumises à délibération du Conseil, un pouvoir et le procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2023.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Frédéric LABORGUE

